

Informations Orientation élèves et parents 3^{ème}



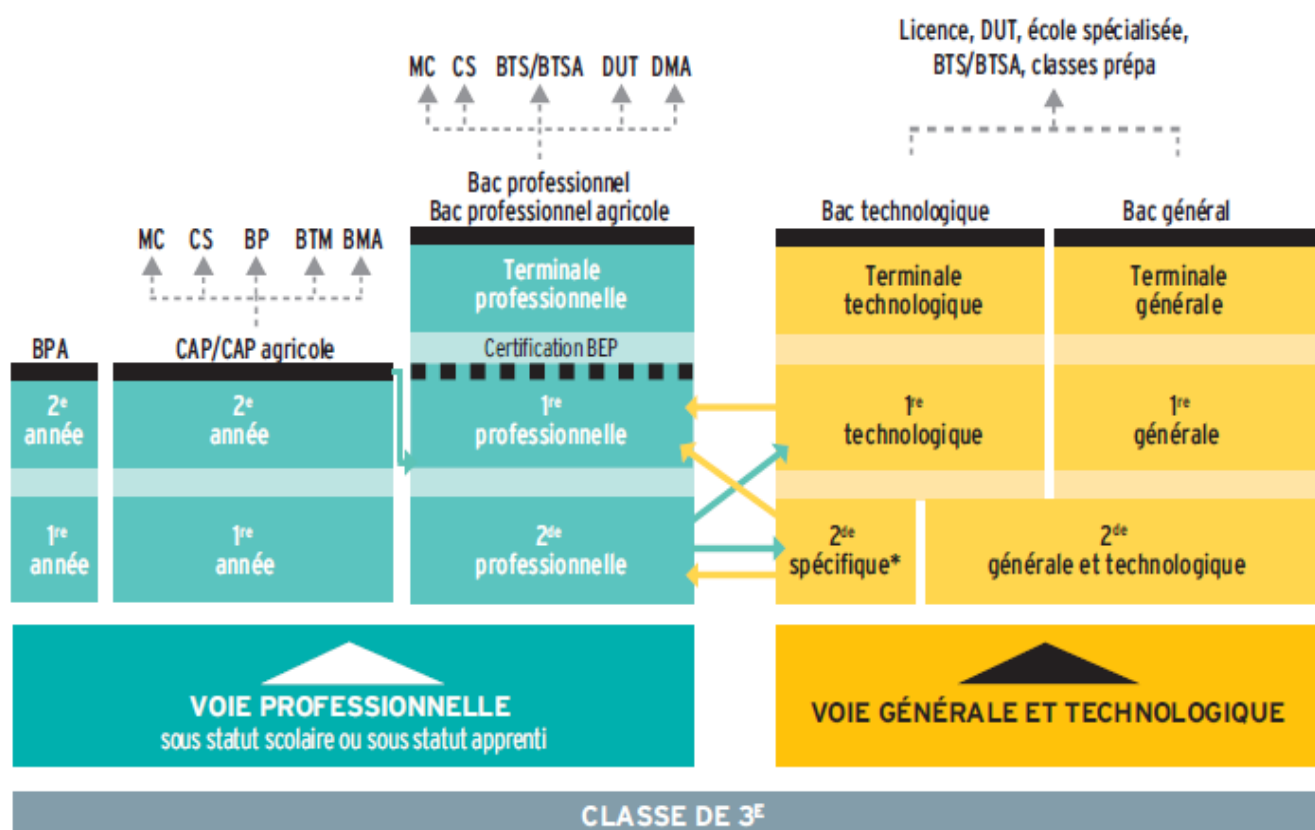
*Collège Victor Hugo
Rue de Chatenay
53110 Lassay les Châteaux*

L'année de 3^{ème} est une année essentielle, elle achève le cycle 4 et votre passage au collège. Elle vient clôturer une étape de 4 années de formation qui permet de valider les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. C'est aussi l'année du premier diplôme : DNB (diplôme national du brevet), DNB pro ou CFG (certificat de formation générale). Cette première étape du parcours scolaire vous conduit aujourd'hui à réfléchir sur votre formation à venir pour vous mener progressivement à une insertion dans l'emploi. Cette année est le premier palier d'orientation.

Cette année de 3^{ème} est donc un moment déterminant pour amorcer votre poursuite d'études ou de formation. Trois grandes perspectives se présentent à vous :

- La première répond à une logique de professionnalisation qui amène l'élève, en 2 ans, à pouvoir se présenter sur le marché du travail avec un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) dans des domaines très variés qui vous permettent de prétendre à un emploi.
- La deuxième perspective est de s'orienter vers l'obtention d'un baccalauréat professionnel. Il s'agit pour vous de consolider vos connaissances générales tout en obtenant des compétences professionnelles dans de nombreuses spécialités de production et de services. De ce fait, le baccalauréat professionnel est tout à la fois un diplôme d'insertion professionnelle et un diplôme de poursuite d'études.
- La troisième perspective est celle de la poursuite d'études en lycée, dans la voie générale et/ou technologique, avec une année de 2^{de} qui vous permettra de découvrir éventuellement de nouveaux enseignements et de poursuivre votre orientation par un choix complémentaire d'enseignements de spécialités pour les années de 1^{ère} et de terminale. Pour ceux qui emprunteront la voie générale, vous préparerez un baccalauréat réorganisé, laissant plus de place au contrôle continu tout au long des années de 1^{re} et de terminale, et à des épreuves finales en nombre plus limité. Cette troisième perspective, dominante en nombre d'élèves au niveau national, conduit également à des poursuites d'études variées dans l'enseignement supérieur.

Informations Orientation élèves et parents 3ème



→ Passerelles entre les différentes voies

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 7*).

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 8*).

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac +2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 17*).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 16*).

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique : STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; TMD (techniques de la musique et de la danse).

Informations Orientation élèves et parents 3ème

- **Les étapes de l'orientation** :

Afin de formuler vos vœux d'orientation qui seront étudiés en conseil de classe, un téléservice Orientation est mis à disposition des parents d'élèves. Il permet de dématérialiser le support de la procédure d'orientation.

Le téléservice Orientation permet aux parents :

- de **saisir les vœux d'orientation lors de la phase provisoire** et les **demandes d'orientation lors de la phase définitive** (d'avril à mai)
- de **consulter les réponses du conseil de classe** aux demandes formulées et **d'accuser réception des réponses**, de faire part de leur accord ou désaccord (phase définitive) suite aux réponses du conseil de classe; de consulter la décision d'orientation du chef d'établissement en cas d'accord.

En janvier / mars vous devrez saisir les vœux provisoires d'orientation qui seront étudiés en conseil de classe du 2^{ème} trimestre. Un avis provisoire d'orientation du conseil sera ensuite retourné aux familles afin de dialoguer en vue d'un choix définitif que vous aurez à formuler en avril / mai. Un avis provisoire d'orientation du conseil sera ensuite retourné aux familles afin de dialoguer en vue d'un choix définitif à formuler en avril / mai.

Lors du conseil de classe 3^{ème} trimestre (juin) : une proposition d'orientation est formulée. Si elle correspond à votre demande, elle devient décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement. Si elle est différente, le chef d'établissement, après dialogue avec la famille, prend la décision définitive. En cas de désaccord, dans un délai de 3 jours, la famille a la possibilité de faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive. A tout moment, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

Fin juin / début juillet : affectation et inscription. Vous recevez la notification d'affectation en lycée. Vous devez alors procéder à l'inscription en établissement dans le délai indiqué sur le dossier.

- **Des sources d'information** :

- Le site du collège, rubrique orientation.
- Les journées portes ouvertes des établissements. En cette période de crise sanitaire, nous vous conseillons de consulter les sites internet des lycées pour plus de précision sur la réactualisation des dates de portes ouvertes.
- Le site internet ONISEP

Vous avez aussi la possibilité de participer à des mini-stages organisés par les lycées. (Renseignements auprès des professeurs principaux ou du secrétariat du collège).

Informations Orientation élèves et parents 3ème

- **Informations DNB** :

Le Diplôme National du Brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales (examen).

Le brevet est évalué sur 800 points :

- Le contrôle continu : 400 points. A la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent 4 appréciations de niveau de maîtrise traduit en un nombre de points :
 - Maîtrise insuffisante : 10 points
 - Maîtrise fragile : 25 points
 - Maîtrise satisfaisante : 40 points
 - Très bonne maîtrise : 50 points

Leur addition dans les différents domaines donne le résultat de l'élève à l'évaluation du socle.

- Les épreuves finales : 5 épreuves
 - Epreuve orale / sur 100 points : porte sur un projet mené (EPI) ou sur l'un des parcours éducatifs. Elle permet d'évaluer la qualité de l'expression orale.
 - Epreuves écrites :
 - Français / Mathématiques sur 100 points,
 - Histoire géographie EMC / Sciences (SVT, technologie, physique chimie : 2 matières sur les 3 définies par le ministère avant l'examen) sur 50 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau acquis en fin de cycle 4. 10 points si les objectifs d'apprentissage sont atteints, 20 points si les objectifs d'apprentissage sont dépassés.

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de 3^{ème}.

Dates : DNB blanc : 12 et 13 avril 2021

Oral DNB : mercredi 9 juin 2021

Examen : lundi 28 et mardi 29 juin 2021.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou complément d'information.